



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le vingt-six novembre

Pour : 26

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

Présents

19 novembre 2025

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - G. BARRIOL - M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT - S. AELVOET - M. DUMAS - J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAÏ - C. UHL - P. CASTEAU

Objet de la délibération

93-2025 - Décision modificative n°1

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s)

JL. CLOEZ à C. UHL
S. LEBELLE à H. JAUBERT
S. LUCZAK à S. REBUFFAT
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ

J. DELCOURT

Maggie SOLER a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Par délibération n°61-2022 en date du 30 novembre 2022 et dans le cadre de la M57, la commune de Cabannes a défini la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur le présent projet de décision modificative n°1 du Budget principal 2025 de la Commune ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
012	6331	Versement mobilité	0	1 400,00	1 400,00
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	435 635,00	15 000,00	450 635,00
012	6455	Cotisations pour assurance du personnel	83 000,00	2 500,00	85 500,00
012	6488	Autres	12 300,00	1 600,00	13 900,00
65	65888	Autres charges de gestion courante	5 000,00	46 260,00	51 260,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	-	158,96	158,96
65	65313	Cotisations de retraite	8 300,00	4 000,00	12 300,00
65	6553	Service incendie	188 859,30	934,30	189 793,60
65	65748	Autres personnes de droit privé	1 000,00	1 400,00	2 400,00
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 587,27	13 707,10	66 294,37
66	66112	Intérêts – Rattachement ICNE	10 140,37	8 627,07	18 767,44
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	3 348,00	4 348,00
042	6811	Amortissements	330 000,00	25 000,00	355 000,00
014	7392221	Fonds Péréquation Ress. Intercom. (FPIC)	28 000,00	16 314,00	44 314,00
		Total		140 249,43	

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
73	73212	Dotation de solidarité communautaire (DSC)	-	93 989,43	93 989,43
76	7688	Autres produits financiers	-	46 260,00	46 260,00
		Total		140 249,43	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 600 000,00	900 000,00	2 500 000,00
16	1641	Emprunts	252 889,30	29 110,70	282 000,00
26	261	Titre de participation	-	6 000,00	6 000,00
		Total		935 110,70	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes en €					
Chap.	Compte	Intitulé compte	Crédits budgétisés	Crédits proposés	Nouveaux crédits
13	1321	Subvention Etat et établissement nationaux	-	159 071,20	159 071,20
13	1323	Subvention Département	152 287,00	751 039,50	903 326,50
040	2802	Amortissements	330 000,00	25 000,00	355 000,00
		Total		935 110,70	

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2025.

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 de la Commune comme exposée ci-dessus, équilibrée par section en dépenses et en recettes.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférant.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL - P. CASTEAU

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



La Secrétaire de séance,
Maggie SOLER

